

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 29 mars 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – FOSSEY Flavie - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Pouvoirs : LECORNU Séverine a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.
THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :
POZZO Maryvonne.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés publics

Acceptation des devis de l'entreprise Geomat pour la réalisation d'une division parcellaire et d'un plan topographique de la parcelle communale cadastrée Section AR Numéro 20 et située à la plage - Délibération n° DEL2023-04-23 -

M. Le Maire présente aux conseillers les devis de l'entreprise GEOMAT pour la réalisation d'une division parcellaire et d'un plan topographique de la parcelle communale cadastrée Section AR Numéro 20 et située à la plage.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Les Devis de l'entreprise Geomat,

Après avoir entendu la présentation de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

☞ **Article 1^{er} :** d'accepter le devis n°D230270097 du 27 février 2023 de l'entreprise GEOMAT pour la réalisation d'une division parcellaire de la parcelle communale cadastrée Section AR Numéro 20 située à la plage avec les

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

parcelles AR 105 et 190, pour un montant de 1 300,00 € HT (1 560,00 € TTC) ;

- ☞ **Article 2 :** d'accepter le devis n°D230270098 du 27 février 2023 de l'entreprise GEOMAT pour la réalisation d'un plan topographique de la parcelle communale cadastrée Section AR Numéro 20 située à la plage, pour un montant de 900,00 € HT (1 080,00 € TTC) ;
- ☞ **Article 3 :** d'autoriser M. Le Maire à signer les devis précités ainsi que l'ensemble des pièces administratives afférent à ces dossiers ;
- ☞ **Article 4 :** que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget primitif 2023 de la commune, en dépenses d'investissement, à l'opération n° 239 « Aménagement parcelle AR 20 », article 2313.

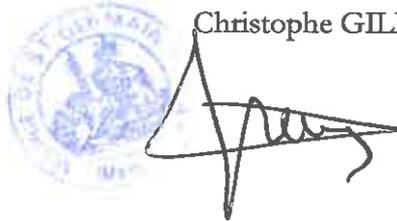
Adoptée à l'unanimité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 6 avril 2023,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le *26 avril 2023*;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.